



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 57975

### Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Les perspectives de carrière de ces catégories de personnel sont encore bien éloignées de celles des professeurs certifiés. Il semblerait que les représentants du ministère de l'éducation nationale partagent ce constat mais que dans le même temps aucune proposition concrète et durable d'amélioration n'ait été proposée. La négociation d'un plan respectant les engagements de 1993 et assurant le devenir des PEGC et des chargés d'enseignement d'EPS est très attendue par cette profession. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte ouvrir prochainement de nouvelles négociations.

### Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnel enseignant du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation a été engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57975

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 2001, page 1047

**Réponse publiée le :** 23 avril 2001, page 2453